

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 23 avril 2019, à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Sylvain Mallette et Lucien Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Sont absents messieurs les conseillers Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy.

1. **Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures 7 minutes.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

19-04-102

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Poste d'agent administratif
4. Plan église
5. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. **Poste d'agent administratif**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a entrepris des démarches afin de pourvoir un poste d'agent administratif;

CONSIDÉRANT QU' un affichage du poste a été effectué et le dépôt des candidatures s'effectuait au plus tard le 15 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a formé un comité de sélection par la résolution 19-02-43;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé aux entrevues le 10 et 12 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection afin d'engager madame Sylvie Lelaure;

EN CONSÉQUENCE,

19-04-103

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager madame Sylvie Lelaure à titre d'agente administrative selon les conditions de la politique de rémunération, classe 35 échelon 1.

ADOPTÉ

4. Plan église

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire poursuivre les travaux entamés dans le cadre du projet Plan église;

CONSIDÉRANT QUE de multiples documents produits dans le cadre du projet Plan église permettent de porter un nouveau regard sur les besoins et la suite du dossier;

CONSIDÉRANT la proposition du 15 avril 2019 de monsieur André Bourassa architecte chez Bourassa Gaudreau et associés architectes favorisant 4 étapes de travail;

EN CONSÉQUENCE,

19-04-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager monsieur André Bourassa architecte chez Bourassa Gaudreau et associés architectes de manière gré à gré pour l'étape 1 de la proposition du 15 avril 2019 soit la séance de travail avec les élus pour un montant estimatif de 830\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

5. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h24.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau directeur général et
secrétaire-trésorier